

ASSOCIATION SPORTIVE 2022 / 2023

Tout sportif, débutant, champion, éducateur, dirigeant, par la signature d'une licence fédérale, s'engage à :		
<ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 50%;">• se conformer aux règles du jeu, de l'activité <li style="width: 50%;">• respecter adversaires et partenaires <li style="width: 50%;">• respecter les décisions de l'arbitre <li style="width: 50%;">• refuser toute forme de violence et de tricherie <li style="width: 50%;">• être maître de soi en toutes circonstances <li style="width: 50%;">• être loyal dans le sport et dans la vie <li style="width: 50%;">• être exemplaire, généreux et tolérant. 		
Activités Sportives Choisies	○ BASKET-BALL ○ BADMINTON ○ VOILE ○ ESCALADE ○ FUTSAL ○ HAND ○ JUDO ○ ARTS DU CIRQUE ○ NATATION ○ GYMNASTIQUE ○ ATHLETISME ○ TENNIS DE TABLE	
Nom :	Classe :	<u>Apporter au Professeur d'EPS :</u> * Savoir Nager (Voile) * Autorisation parentale * Cotisation : de 20 € à 30 € Votre choix ci-dessous : Cotisation seule20€ <input type="checkbox"/> Cotisation + T-shirt du collège (12 /13 ans) ...23€ <input type="checkbox"/> Cotisation + Gourde inox du collège28€ <input type="checkbox"/> Cotisation + T-shirt du collège+ gourde inox..30€ <input type="checkbox"/> <u>Règlement :</u> -chèque à l'ordre de l'A.S collège LE CORRE <input type="checkbox"/> -liquide dans une enveloppe (nom,classe,sport choisi) <input type="checkbox"/> -carte « Spot 50 *» Si oui, numéro de la carte : _____ <input type="checkbox"/> Attention maximum sur la carte 25€ donc à compléter si choix supérieur à 25€.
Prénom :	Téléphones :	
Date de naissance :		
Adresse :		
Adresse mail :		
<h3><u>AUTORISATION DES PARENTS</u></h3>		
Je, soussigné(e)..... (père, mère, tuteur) autorise l'élève NOM : PRENOM :		
à faire partie de l'association sportive du collège Raymond Le Corre d'Equedreville.		
* En cas d'accident, j'autorise les responsables de l'Association Sportive et/ou de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), à prendre toutes les dispositions nécessaires à la prise en charge médicale de mon enfant.		
* J'autorise la publication de photos* (représentant mon enfant seul ou en groupe), prises au cours de sa pratique sportive au sein de l'association sportive..		
Fait à, le..... SIGNATURE		

Les AS souscrivent à un contrat d'A.S. MAIF mais chaque adhérent à la possibilité de souscrire une option facultative et supplémentaire apportant des garanties individuelles complémentaires : « IA SPORT + ».

Je suis intéressé : OUI / NON

Si oui « j'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS



* Pour vous procurer la « **carte spot50** » :

- Soit vous vous connectez à la plateforme : manche.fr, spot 50

- soit vous pouvez vous [rendre dans un espace public numérique \(EPN\) proche du domicile](#) [Lien externe](#)

- soit vous procédez à l'inscription par téléphone au 02 33 05 55 50. Dans ce cas, seul le règlement par chèque sera possible.

La carte SPOT50 → le prix d'achat : 5€ et montant total de vos avantages : 100€ qui pourront être utilisés auprès des 800 partenaires du département, selon la répartition suivante :

- **25€ pour la pratique sportive** (adhésion et licence dans un club ou une association)
- **25€ pour la pratique artistique** (adhésion dans une école de musique, de danse, de chant, de théâtre...)
- **30€ pour les loisirs** (achat d'un ticket d'entrée ou d'une place de cinéma, festival, spectacle, centre aquatique, musée, parc d'attraction...)
- **20€ pour le transport sur le réseau [Nomad](#)** (un justificatif appelé *voucher* devra être présenté au chauffeur du bus, un numéro est attribué à chaque bon, il ne faut en aucun cas faire de photocopie)

????? Les AS souscrivent à un contrat d'A.S. MAIF mais chaque adhérent à la possibilité de souscrire une option facultative et supplémentaire apportant des garanties individuelles complémentaires : « IA SPORT + ». Je suis intéressé : OUI / NON

si oui « j'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Mention sur les Assurances & le Réglementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.